

## Délibération n° 2018-03-42

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

### Objet

Plans locaux  
d'urbanisme (PLU) :  
Elaboration du PLU  
de Jumeaux :  
règlement

### Rapporteur

COSTON David

### Date de convocation

19 juin 2018

### Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

### Nombre de conseillers

En exercice : 126  
Présents : 90  
Votants : 98  
Pour : 98  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents avant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLÉ Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

**VU** les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;  
**VU** la délibération de la commune de Jumeaux en date du 22 octobre 2015 relative à l'élaboration du PLU ;  
**CONSIDÉRANT** que, par délibération, le conseil municipal de la commune de Jumeaux a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) ;  
**CONSIDÉRANT** que l'élaboration du document a débuté en 2016 et que le débat sur le PADD devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année ;  
**CONSIDÉRANT** que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a notamment modifié le règlement des PLU (art. R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme) afin :

- de prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel ;
- d'offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux (par exemple : suppression de l'obligation de mettre certains articles même lorsque la règle correspondante n'est pas nécessaire) ;
- de favoriser un urbanisme de projet en donnant plus de sens au règlement du PLU ;

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles règles précitées sont applicables aux procédures prescrites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais que, toutefois, dans le cas d'une prescription avant cette date, le conseil communautaire peut décider l'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur version en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par délibération express ;  
**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre des réunions de travail sur le PLU, les élus de Jumeaux ont émis le souhait de mettre en œuvre la nouvelle forme de règlement ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'appliquer les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLU de Jumeaux.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13 / 07 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13 / 07 / 2018